



VILLE D'ÉTAMPES

DÉCISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2026-72

OBJET : Mise à disposition de l'église Saint-Basile à l'Église Protestante Unie Étampes - Vallée de la Juine pour un baptême.

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande faite par l'Église Protestante Unie Étampes - Vallée de la Juine en date du 09 avril 2026,

VU l'accord de la paroisse affectataire en date du 09 avril 2026,

CONSIDÉRANT que l'Église Protestante Unie Étampes – Vallée de la Juine située au 11 rue de la Juiverie à Étampes souhaite pouvoir utiliser l'église Saint-Basile à l'occasion d'un baptême le 24 mai 2026, jour de la Pentecôte de 9h à 13h,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De mettre à disposition de l'Église Protestante Unie Étampes – Vallée de la Juine, l'église Saint-Basile pour célébrer un baptême le dimanche 24 mai 2026 de 9h à 13h.

ARTICLE 2 : La mise à disposition de l'église Saint-Basile se fait à l'euro symbolique pour l'Église Protestante Unie Étampes – Vallée de la Juine.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Mme Youn Sook-Hee, Pasteure de l'Église Protestante Unie Étampes – Vallée de la Juine

Fait à Étampes, le 4 MAI 2026



Gilles BAYART
Maire d'Étampes

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260504-VI-DEC-2026-72-AU
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 5 MAI 2026